

CONTRIBUTION A UNE REFLEXION SUR LA PLACE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DANS LA RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Coordination : Catherine Aubertin et Dominique Guillaud
26 janvier 2010

Contexte institutionnel de la réflexion

Cette réflexion est suscitée dans un contexte d'urgence lié aux réformes en cours dans la recherche et l'université, à l'échelle nationale et européenne, et plus particulièrement, pour l'IRD, dans la perspective des nouveaux statuts et du prochain contrat d'objectifs. Plusieurs lois se sont succédé, la LOLF (2001), la LRU (2007), la Loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique (2008), toutes lois qui remettent en cause les conditions de la recherche en France et qui accroissent la précarité de ses statuts. Cela coïncide avec la mise en place de l'ANR -Agence nationale de la recherche- et de l'AERES -Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement, qui organisent un pilotage extrêmement serré des activités tant d'enseignement que de recherche. On demande aux personnels de la recherche de s'adapter à un monde en compétition (classement de Shanghai, primes d'excellence scientifique, postes d'excellence, critères bibliométriques, etc.), soumis aux règles du marché. Le contrôle d'efficacité du fonctionnement de l'institution est fait, dans une logique d'évaluation gestionnaire, par des « experts » externes et non plus par des pairs.

On comprendra dans ces conditions la difficulté de l'exercice proposé ici, qui ne prétend pas à l'exhaustivité ni à la représentativité. Une cinquantaine de ressortissants des SHS ont participé à cette réflexion qui se veut le premier jalon d'un débat plus serein.

1. Conditions géopolitiques de la recherche pour le développement

On assiste à une importante évolution sur les vingt dernières années des pratiques et des perceptions de la recherche qui, sensibles à l'évolution des questions de société autant qu'au développement fondamental des connaissances, se placent désormais dans l'urgence environnementale et sociale. Les problèmes de développement tendent à converger et à se complexifier, englobant des questions jusque là traitées séparément. Ainsi, le changement climatique ne peut plus être abordé en termes uniquement physiques ou comme une externalité économique, mais il concerne à présent des questions de géopolitique, d'inégalités dans l'accès aux ressources, de migrations internationales, de justice, de gouvernance mondiale, et suscite l'émergence de conflits, parfois à caractère postcolonial, parfois à caractère interne ou régional. Les approches techniciennes et sectorielles des décennies passées laissent la place à des perceptions plus géopolitiques, plus sensibles aussi aux dimensions sociales et culturelles, et qui remettent en cause le modèle de croissance des sociétés occidentales. Certaines questions scientifiques jadis formulées en termes purement naturalistes ne peuvent plus être abordées sans envisager leur interaction avec les sociétés. L'influence des facteurs sociaux sur les phénomènes observés (par exemple, le développement de certains agents pathogènes, ou le changement climatique) est désormais patente, ce dont les politiques publiques doivent aujourd'hui tenir compte. Parallèlement à cette affirmation de la place centrale du social, l'ensemble des disciplines scientifiques semble être en manque de théorisation, et se rassure par des approches technicistes, au risque de se trouver amputé d'un des supports de toute action et de toute application, à savoir la réflexion fondamentale.

De telles évolutions sont aussi perceptibles dans l'approche des questions de développement qui se posent aux Suds. A la lecture des fiches thématiques rédigées par le DSS suite à la demande du Directeur général, nous avons été frappés par les inquiétudes qu'elles traduisaient, le souci d'anticiper et de se distancier par rapport à ce qui est perçu comme une crise globale, en se penchant sur ses formes conjoncturelles mais aussi sur ses raisons structurelles. Au-delà des thématiques spécifiques qui reflètent les visions des unités et des disciplines consultées, il nous semble que la réflexion se concentre autour des questions de vulnérabilité des sociétés face aux changements globaux et à la mondialisation, et des stratégies adaptatives développées dans ce contexte de grande incertitude scientifique et citoyenne. Répondre à ces préoccupations nécessite une connaissance approfondie des sociétés des Suds y compris celle de la dynamique de leurs recompositions sociales, de la

transformation sociale et économique des milieux ruraux, de l'importance sociale et politique des mouvements religieux.

2. La place des sciences sociales dans les questions de développement

Des thématiques propres et des thématiques communes

Eu égard à ces évolutions, l'apport des SHS est crucial et très attendu, car elles apportent leurs connaissances à tous les champs couverts par l'IRD; et de façon complémentaire, elles sont à même de traiter de questions spécifiques, que les autres grands ensembles disciplinaires de la science ne savent et ne peuvent couvrir. La résolution des grands enjeux climatiques, environnementaux ou liés à la santé reposent sur la compréhension des sociétés humaines, de leur histoire et de leur fonctionnement, et également sur l'analyse et la conception de nouveaux modes de règlement et de gestion (le marché, les contrats, le droit). Les enjeux de société ne sont pas moins importants : les conflits potentiels engendrés par la mondialisation économique et culturelle dans un contexte planétaire de ressources finies et d'interdépendance donnent une place centrale à la question de l'identité. Les revendications identitaires, d'appropriation de territoire ou de ressources, de partage, de gouvernance, de légitimité, de justice, de solidarité et de sensibilité aux inégalités réelles ou perçues sont le socle structurant des sciences sociales.

Des méthodes propres et des méthodes communes

Les SHS ne sont pas des sciences expérimentales¹. Leurs objets de recherche sont par nature complexes, ancrés dans un contexte, non reproductibles, multi-échelle, multi-causal et en perpétuelle évolution. Les chercheurs en sciences sociales sont majoritairement des chercheurs de terrain qui construisent leurs savoirs à partir d'observations contrôlées lorsqu'il s'agit de valider des hypothèses théoriques ou à partir d'observations à visée descriptive, de type inventaire, lorsqu'il s'agit de réaliser des analyses destinées à alimenter ou contester des développements théoriques. Les SHS ont été amenées à développer des méthodes de validation rigoureuses qui leur sont spécifiques. Une de leur particularité est de remettre en cause le cadre dans lequel se posent les questions, autrement dit leur réflexivité. Ainsi, analyser comment un problème se construit (mais aussi comment une recherche s'élabore), à partir de quelles informations, par quels acteurs et dans quel contexte est un prérequis des recherches en sciences sociales.

Le recours à la modélisation mathématique, statistique ou informatique est en progression constante dans toutes les disciplines, y compris dans certaines sciences sociales. Si cette tendance est maintenant possible dans les sciences du vivant et dans les sciences de l'homme en raison de la quantité des statistiques disponibles, la qualité de ces informations et parfois leur quantité pose problème. La pertinence et la validité de tout modèle, quelle que soit la technicité, est fonction de l'analyse préalable et de la qualité des informations disponibles. Une réflexion et des observations préalables sont nécessaires pour collecter/analyser/critiquer les données. L'acquisition des connaissances et la production d'information représentent un travail long et coûteux, souvent mal valorisé, mais indispensable aux avancées futures de la recherche. Les chercheurs en sciences sociales s'interrogent sur les conditions d'appropriation des connaissances qu'ils produisent et cherchent à intégrer tous types de savoirs (locaux, « indigènes », profanes, portés par des associations, des leaders, des populations les plus exposées...) dans leur appréhension des phénomènes. C'est parce que les SHS construisent des ponts entre recherche et société qu'elles doivent participer à l'élaboration des questionnements scientifiques tout en amont. Elles ont aussi une capacité à appréhender les différentes échelles d'observation (négociations internationales, législations nationales, conflits locaux par exemple) pour étudier les constructions des représentations et des pratiques (par exemple, les normes afférentes à l'environnement ou à la santé et leurs représentations « sur le terrain »). Les SHS ont donc vocation à développer des recherches sur la manière dont sont produits les savoirs scientifiques sur l'homme, la société, mais aussi sur la nature, car ces derniers savoirs bien que portant sur des objets "non-humains", n'en sont pas moins historiquement situés et socialement construits, et de fait exposés à l'analyse historique et sociologique. Certains chercheurs en SHS doivent pour cela approfondir leur collaboration avec les

¹ En économie et en psychologie, des méthodes expérimentales commencent cependant à se pratiquer depuis une dizaine d'années. En économie du développement, on peut citer le cas du « Poverty Action Lab » sous l'égide d'Esther Duflo.

chercheurs des sciences dites dures afin de mieux éclairer les processus de production des savoirs pour le développement.

La pluridisciplinarité

Les SHS s'inscrivent dans les divers Départements de l'IRD et apportent souvent leur collaboration à des programmes pluridisciplinaires où elles se trouvent en minorité et isolées dans leurs recherches. Il paraît nécessaire de mettre en place à l'IRD une structure d'organisation des SHS, où les thématiques propres et communes aux SHS mais opérées séparément dans des projets portés par les problématiques d'autres disciplines, puissent être fédérées. Cette structure est indispensable pour améliorer la visibilité des SHS, valoriser leur apport et développer leur « force de frappe ». Les sciences sociales ont des problématiques et des méthodes propres, autonomes et souvent communes. Il est nécessaire de pouvoir mutualiser et capitaliser les connaissances acquises, nécessaire également de pouvoir harmoniser les opérations de recherche dans un même pays avec des partenaires qui se trouvent être souvent les mêmes pour des SHS dispersées dans les différents Départements de l'IRD. Du fait de l'éclatement actuel des chercheurs de l'IRD dans des UMR mono disciplinaires et parfois mono thématiques, cette coordination est essentielle pour pouvoir avoir une vision globale et prospective de la recherche sur le développement en sciences sociales. Cela n'exclut pas, et peut, au contraire, faciliter les choix d'insertion dans des laboratoires de sciences de la vie et des milieux. Il importe alors de placer les SHS en position de conseil, de copilotage des programmes ou de dialogue interdisciplinaire, mais aussi d'initiation de recherches innovantes.

La production des SHS

Les SHS en général ne pratiquent pas leurs recherches dans des "laboratoires collectifs" sous la direction d'un patron. Leur travail est plus individuel basé sur l'observation longue, l'analyse et la réflexion personnelle. La pratique de la signature collective pour un travail de recherche organisé en opérations segmentées n'existe traditionnellement pas. Il importe donc de reconnaître que les modes d'évaluation et de valorisation ne peuvent être les mêmes que pour les autres disciplines. Le livre, en particulier, a pour les SHS une importance et un contenu radicalement différents de ce qu'il peut être pour les autres disciplines². La présentation de résultats « courts » dans des articles de revue n'est qu'une partie de la production des SHS. Le livre est un support différent et, souvent le seul, où peut être développée une analyse profonde et fine basée sur une longue argumentation ainsi que l'organisation indispensable des faits et leur présentation justifiée. Il constitue un effort de réflexion fondamentale, souvent collectif, capitalisant des années de recherches et de réflexion, qui participe à la construction théorique en SHS. C'est un lien privilégié avec la société civile. Ne pas tenir compte de cette production dans l'évaluation des chercheurs en SHS risque à terme d'éloigner les chercheurs de cette production des connaissances et d'amputer gravement l'évolution des SHS.

3. Nouvelles pratiques de la recherche à l'IRD

L'évolution du métier de chercheur à l'IRD

La grande transformation depuis une vingtaine d'années relève pour beaucoup de chercheurs dans la place du terrain dans leurs recherches, les normes de la production scientifique et les mécanismes du partenariat. Les séjours dans les pays du sud comprenaient ainsi de longues périodes sur le terrain, voire "en brousse" durant laquelle le chercheur partait à la recherche de données brutes sur le peuplement, l'habitat, les systèmes productifs, les groupes sociaux, etc. En résultait une volumineuse littérature grise, à caractère monographique, mais l'effort du recueil de l'information et de sa diffusion primait largement sur la volonté d'interprétation scientifique.

Les chercheurs de l'IRD ont vu progressivement leurs horizons se transformer pour un grand nombre de raisons : accumulation des connaissances, renforcement des institutions scientifiques nationales, ouverture à d'autres régions du monde déjà dotées de riches communautés scientifiques, impératif grandissant de production scientifique, diversification des financements, part grandissante des tâches administratives, etc. L'effort consenti au recueil de l'information primaire s'est réduit dans

² Les dernières tendances de l'évaluation (bibliométrie, procédures quantifiées) ne reflètent en rien la réalité du travail des SHS à l'IRD. La CSS4 a eu à plusieurs reprises l'occasion de dénoncer l'évaluation gestionnaire au profit du dénombrement des revues « de rang A ». Un travail a été fait sur une grille d'évaluation qui prenne en compte les différents aspects du métier de chercheur à l'IRD. Cette grille devrait être discutée et affinée avec le Conseil scientifique dont les membres siègent chaque année dans les jurys de recrutement.

la carrière du chercheur, qui intervient désormais dans un environnement fait d'acteurs et de moyens de plus en plus diversifiés.

Le recueil même de l'information peut être progressivement "sous-traité", par recours à des collaborations locales, voire à des prestataires de service spécialisés. Les sciences sociales sont amenées à consacrer un temps accru à l'exploitation des matériaux primaires, voire secondaires, plutôt qu'à leur acquisition. Ces deux phénomènes suggèrent que l'effort propre au terrain va en se réduisant, au profit d'un investissement nouveau, plus institutionnel, au sud comme au nord, au sein des communautés scientifiques. L'internationalisation croissante de la recherche, notamment des formes de financement et de diffusion de la recherche, tend par conséquent à délocaliser un grand nombre d'étapes importantes du travail du chercheur, loin du terrain, voire loin des pays du Sud, et cela explique en partie le succès rencontré par les missions de longue durée (MLD) du fait de la souplesse que ce dispositif offre pour concilier actions de recherche dans les Suds et opérations de préparation et d'exploitation dans le nord.

La vie du chercheur au Nord a d'ailleurs progressivement changé : le Sud y est beaucoup plus présent par les accueils et visites des partenaires et des étudiants, les collaborations menées à distance et l'insertion plus forte dans les communautés scientifiques françaises et internationales (publication, conférence, enseignement, vulgarisation, etc.). Cette grande transformation est-elle autre chose qu'une convergence avec les pratiques scientifiques dominantes dans le monde universitaire ? En partie, sans doute, tant les impératifs de production scientifique et le développement des institutions des Suds conduisent à un alignement progressif de toutes les normes de l'activité scientifique. Mais la capacité d'intervention de l'IRD reste inégalée et demeure la clé de la mise place de réseaux collaboratifs, non seulement entre scientifiques qui se sont fréquentés durablement, mais encore plus entre institutions qui ont construit une relation sur le long terme à travers l'accumulation des opérations conjointes menées.

Dispositif à l'étranger

La recherche en partenariat représente la spécificité de l'IRD dans un contexte de concurrence institutionnelle croissante. L'affirmation de l'Institut dans ces actions de partenariat est aussi une démarche politique qui lui permettrait de ne pas être uniquement tributaire des réorganisations souvent conflictuelles de la recherche nationale. L'IRD possède de par son histoire des atouts considérables, une expertise unique basée sur des connaissances spécifiques des sociétés des Suds, des implantations, des relations de confiance établies de longue date et qui ont permis la construction de partenariats solides. Ces structures, centres et moyens sont à renforcer ou à réactiver pour maintenir la visibilité de l'Institut dans son rôle fédérateur pour la recherche en coopération et son appui à la recherche locale. En ce sens, le rôle des représentants est fondamental. Or le métier de représentant a également changé (extension de leurs compétences territoriales dans le cadre de la politique de site, rôle d'interface entre les instances du siège et les structures locales, ...). Toute réflexion menée sur « le métier de Représentant aujourd'hui » et pouvant préciser leurs fonctions actuelles ainsi que leur offrir des outils efficaces car plus adaptés à leur action réelle (et permettant une meilleure articulation avec les services du siège), devrait être encouragée.

Il faut souligner le rôle décisif du Département Soutien et Formation dans cette action de renforcement des capacités de recherche au Sud et des partenariats. Le DSF devrait pouvoir aider à la création d'Ecoles doctorales au Sud. Son rôle ne doit pas être sacrifié au profit de l'AIRD dont on saisit encore mal la fonctionnalité.

L'une des priorités de l'IRD pour assurer ce partenariat devrait être l'intensification de la création des LMI -laboratoire mixtes internationaux- et UMI -unités mixtes internationales, actuellement organisés autour de plateformes techniques. Il serait nécessaire pour la visibilité des Sciences sociales à l'IRD de développer des UMI ou des LMI propres aux sciences sociales dans les pays partenaires, avec un format plus adapté, associant réflexions fondamentale, prospective et appliquée. En outre, il semble utile de s'interroger sur les configurations géopolitiques régionales ou locales : ce sont les pays émergents qui sont les plus à même d'accueillir de telles plateformes, ce qui peut contribuer à renforcer les dominances locales (exemple de la Thaïlande par rapport aux pays voisins). Il ne faut donc pas fermer la possibilité d'ouvrir des chantiers exploratoires dans des pays où il existe une vraie demande de développement.

Élaboration des partenariats

Les chercheurs demandent à être associés aux décisions de politique scientifique les concernant (choix des thématiques de recherche, partenariats, affectations, etc.). Leur participation à des comités d'arbitrage, dont la composition et les résultats doivent être rendus publics, est indispensable.

La mise en œuvre d'une gouvernance équilibrée et renouvelée garantissant la transparence des procédures – capable de concilier une certaine autonomie de l'activité scientifique, le renforcement des équipes de recherche et l'affirmation des priorités stratégiques de l'IRD et de ses partenaires - est la seule option qui permette de conforter la position de l'IRD en tant qu'opérateur de recherche.

Cette option demande un travail de fond à conduire dans la durée. Pour la mener à bien, l'Institut peut compter sur plusieurs atouts : 1) son implantation dans les pays partenaires et le rôle clé de ses représentants (en liens avec la Direction et les Départements de l'Institut, les équipes de recherche, les collègues partenaires, etc.) ; 2) la contribution des SHS à une réflexion de fond sur la gouvernance de l'IRD. Qui pourrait comprendre que les chercheurs SHS de l'Institut – parmi eux nombre de spécialistes de la gouvernance – ne soient pas partie prenante d'une réflexion cruciale sur la gouvernance de leur propre institution ?

Les chercheurs ne peuvent accepter la création de partenariat « top down », formalisés à marche forcée sans réflexion à l'amont sur le contenu scientifique et sans concertation avec les chercheurs et leurs représentants. L'opacité des procédures d'arbitrage que l'on a pu constater récemment génère un nombre croissant de tensions concernant l'affectation des chercheurs (mais aussi la validation des partenariats, le soutien aux programmes et l'accès aux outils du DSS, la définition des postes profilés, etc.).

La voie de l'excellence n'est pas tant de répondre aujourd'hui aux demandes pressantes des décideurs et des gestionnaires, que d'inventer les clés de lecture inédites qui permettront d'appréhender le monde avec un regard renouvelé. La qualité et la durabilité d'un partenariat reposent largement sur les relations humaines. La recherche est d'abord une affaire d'hommes et de femmes, de relations de confiance, de convictions et de solidarités, de connivences scientifiques et intellectuelles partagées avec nos collègues du sud.

4. UMRisation et conséquences : quelle gouvernance ?

Les nouvelles Unités Mixtes de Recherche (UMR), partenaires d'universités en pleine recomposition structurelle (LRU, pôles de compétence...), naviguent à vue au gré des tensions multiples et des exigences souvent contradictoires. Dans la tempête, nombre de structures et d'équipes SHS-IRD fragilisées ont volé en éclat ou se sont affaiblies, agrégées aujourd'hui dans de vastes UMR qui peinent à contenir les forces centrifuges et la tendance à l'individualisation des comportements et des activités de recherche.

La réforme qui a porté l'UMRisation des équipes de recherche et les nouvelles modalités et référentiels en matière d'évaluation tend à modifier les pratiques de recherche (plus d'enseignement et moins de terrain ou d'expertise, valorisation des travaux théoriques au détriment de recherches plus appliquées) et oriente les nouvelles recrues vers un parcours plus universitaire.

Quelles conséquences cela peut-il avoir sur la qualité et l'avenir de la recherche à l'IRD ? En positif, la possibilité de multiplier les compétences en mobilisant les partenaires des universités françaises et en engageant des étudiants plus nombreux. En négatif, l'éloignement du « terrain », dramatique pour les sciences sociales qui ne tirent une connaissance approfondie de ces sociétés, et donc leur compétence et leur reconnaissance, qu'à travers l'expérience de séjours longs.

La complexité, déjà soulignée plus haut, des contextes réels et des nouvelles questions de recherche sur les pays des Suds ne peut être pleinement appréhendée que dans des opérations de recherche nettement pluridisciplinaires, impliquant diverses disciplines de sciences sociales, ou encore des sciences sociales et des sciences de la nature. La petite taille de l'IRD et la multiplicité des disciplines présentes sur des terrains communs lui ont permis de pratiquer cette pluridisciplinarité de longue date. L'éclatement actuel des chercheurs dans diverses structures universitaires par nature mono-disciplinaires, voire mono-thématiques, va à l'encontre de cette pratique pluridisciplinaire qui fait

le succès des grandes opérations de recherche. Enfin, il importe avant tout qu'une recherche sur les Suds soit faite en partenariat avec les instituts et chercheurs des Suds, ce qui est loin d'être favorisé dans des structures universitaires nationales.

Au-delà des difficultés rencontrées par les SHS dans le processus d'UMRisation, on relève un certain nombre de contradictions dans les structures mises en place récemment. Ainsi, l'UMR -unité mixte de recherche- comme collectif de recherche est-il mis à mal par la recherche sur des programmes financés par l'ANR, qui lui échappe, et qui exclut les partenaires des Suds dans les montages institutionnels. Il est à craindre que la perspective des montages des Programmes pilotes de recherche ne vienne également contrarier le fonctionnement des UMR. Par ailleurs, l'ambiguïté doit être levée sur le rôle de l'IRD, soit opérateur de recherche et garant de la pérennité de ses unités, soit promoteur de programmes transversaux à partir de l'AIRD.

Parallèlement, l'IRD devrait se réserver la possibilité de créer des unités propres pour éviter ces contradictions, et se protéger d'une fragmentation régionale, possible du fait de l'adhésion des UMR aux PRES -pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

Dans ce contexte d'instabilité et d'incertitude, l'affirmation légitime de la politique scientifique de l'IRD - champs thématiques et géographiques prioritaires, nouveaux outils de partenariat (LMI, UMI etc.) – place les questions de gouvernance de l'Institut au premier rang des préoccupations des chercheurs.

La disparition annoncée des départements nous amène à quelques réflexions. Nous avons vu qu'il importait de conserver une structure purement SHS, nous pensons également, si des structures thématiques revenant aux anciens « Grands programmes » s'imposaient, qu'il faille garantir pour chaque structure un directeur adjoint en charge des SHS. Beaucoup de chercheurs disent en effet ressentir une certaine méconnaissance des méthodes, des outils et des thématiques des SHS de la part des responsables administratifs de l'IRD, et ont par conséquent l'impression de ne pas pouvoir bénéficier d'un soutien institutionnel fort (en dehors des besoins d'affichage des sciences sociales pour la communication). Le dialogue doit être restauré pour sortir de ce quiproquo funeste au rayonnement des sciences sociales à l'IRD.

Le déménagement à Marseille s'est traduit par une désorganisation des services centraux et d'appui aux unités. Le métier de la recherche a changé, et les chercheurs ne parviennent plus à consacrer leur énergie à la fois au contenu de leur programme, et à la charge administrative que représente la réponse à un appel d'offres, la gestion des contrats, la recherche de financements, la gestion d'une UMR... Le passage par le portail fait reposer sur les chercheurs une grande part du travail administratif.

Il est indispensable de mettre en place des structures d'appui au montage et à la gestion des projets ANR et européens, comme c'est déjà le cas au CNRS. Il faut également redéfinir les métiers d'appui à la recherche en fonction des nouvelles conditions de travail dues à la recherche grandissante de financements extérieurs, au fonctionnement en UMR et aux évolutions des pratiques en matière de valorisation (cartographie, infographie, bibliométrie, service de traduction, communication, gestion, etc.), et à la répartition de la charge de travail avec des chercheurs du Nord qui ne relèvent pas directement de l'Institut (post-doctorants, universitaires, partenaires européens, etc.).

Enfin, il serait important, pour tendre vers les critères européens du Droit social, que quelques dispositions nouvelles soient introduites dans l'évaluation et le suivi des personnels à l'IRD. Ainsi, la fiche annuelle d'activité pourrait comprendre un questionnaire permettant l'évaluation par l'intéressé de ses conditions de travail, et le dispositif pourrait comporter la possibilité d'un recours devant une commission compétente en cas de harcèlement ou de discrimination.

...

En annexe, nous proposons un état des lieux par discipline (annexe 1), et quelques réflexions sur des thématiques qui pourraient figurer en complément des fiches thématiques déjà rédigées par les directeurs d'unité du DSS (annexe 2).

Ce travail de réflexion sur les thématiques et les enjeux des recherches en SHS pour le développement devra se poursuivre bien au-delà des dates fixées pour l'élaboration du contrat d'objectif.

L'annexe 3 fait le point sur le fonctionnement de la CSS4 et les difficultés auxquelles elle est confrontée.

•••

ANNEXE 1 : LES SHS À L'IRD - ÉTAT DES LIEUX PAR DISCIPLINE

Deux remarques préalables s'imposent :

1- L'évaluation de l'état et des tendances des disciplines de l'Institut se heurte à une difficulté majeure : l'absence de structure ad hoc interdit aux ressortissants de la plupart des disciplines de se penser et de s'organiser comme collectif institutionnel (par exemple « les anthropologues de l'IRD »). Cette même absence n'incite pas à l'échange et à la confrontation des idées et entraîne au contraire la non circulation de l'information. Il est dans ces conditions paradoxal de demander à une discipline incarnée par un groupe virtuel de réfléchir à une prospective de sa discipline, qui plus est dans l'urgence. Les premières contributions reçues s'apparentent à un recensement par discipline, construit à partir d'un listing des ressortissants de la CSS4 déclarant chacun leur appartenance disciplinaire et leurs champs et thèmes de recherche dans leur réponse à un questionnaire lancé par la Direction des personnels en 2009. On regrettera l'absence d'une contribution des chercheurs s'identifiant comme sociologues, lacune qui pourra être comblée lors de la poursuite de la réflexion.

2 – Contrairement aux fonctionnements universitaires dans lesquels l'IRD est de plus en plus impliqué, les SHS de l'Institut ne sont pas une collection de disciplines indépendantes les unes des autres. A l'examen des listes des ressortissants et de la déclaration qu'ils ont faite de leurs thématiques et champs d'intérêt, il ressort que leurs identités sont complexes, et se situent souvent dans le dialogue interdisciplinaire. Il semble désormais qu'on s'oriente vers une mixité à la fois disciplinaire et thématique, qui détermine l'opérationnalité des équipes et imprègne de plus en plus l'esprit des recrutements. Ce qui suit ne constitue donc pas un catalogue aux rubriques étanches, mais des mouvements de recomposition, largement convergents, qu'il convient d'analyser pour renforcer l'originalité qui fait la force des SHS à l'IRD.

Anthropologie

Les anthropologues représentent environ un quart des chercheurs de la CSS4 : 41 chercheurs ont mentionné l'anthropologie comme premier, et pour la plupart unique, domaine de spécialisation. Les termes employés varient cependant, celui d'anthropologie n'étant utilisé que dans la moitié des cas. Ces variations renvoient soit à l'échelle d'analyse considérée (ethnologie), à l'influence des terminologies anglo-saxonnes (anthropologie sociale), à des reconfigurations disciplinaires (socio-anthropologie) ou encore à des domaines de spécialisation (ethnobiologie, anthropologie du droit, anthropologie de la santé, anthropologie historique, archéo-anthropologie).

Cette diversification co- ou sous-disciplinaire relativement récente à l'institut reflète surtout l'évolution de la discipline en général. On note cependant, la disparition de toute référence à l'anthropologie économique dont l'arrière plan théorique (le matérialisme historique alors en grand débat) avait été pendant près de deux décennies, l'un des pôles (avec l'approche structuraliste et l'anthropologie dynamique) structurant l'arène disciplinaire. Des années 1970 au début des années 1990, des anthropologues et sociologues, mais également des économistes de l'Institut s'en sont réclamés, inspirés ou s'y sont référés. La mise en sommeil de l'affichage de ces grands cadres théoriques s'est très significativement accompagnée d'un élargissement de l'éventail des champs de recherche vers des domaines transversaux aux sociétés ou relevant jusque-là d'autres disciplines que les sciences sociales. Aux domaines plus traditionnellement anthropologiques du religieux ou du politique viennent s'adjoindre des objets nouvellement redevables d'un regard anthropologique comme le tourisme, l'art, le genre, les organisations, la santé ou encore le travail alors que l'anthropologie du développement, pourtant initiée à l'Institut, a désormais disparu des intitulés. Pourtant, force est de constater que nombre de recherches interrogent les actions, les programmes et les modes de fonctionnement du développement. Ajoutons que le thème du religieux, loin d'avoir disparu, comme d'autres questions classiques de l'anthropologie, réapparaît dans les travaux sur les identités ou le politique : réappropriation et modernisation de questions traditionnelles de l'anthropologie qui traduisent sa capacité à suivre les évolutions des sociétés et, en l'occurrence, les transformations des questions religieuses.

Deux de ces nouveaux champs dominant nettement. L'anthropologie du développement durable au travers de sa compréhension des relations société-nature, de loin la plus représentée, et celle de la santé et de la maladie, regroupent actuellement à elles deux quasiment les trois quarts des

ressortissants de la discipline. Cette double spécialisation, qui est allée de pair avec le développement de programmes pluridisciplinaires au sein et au-delà des sciences humaines et sociales, semble plus spécifique à l'IRD. Elle a en outre fortement contribué à la constitution de pôles de compétence IRD reconnus et visibles au niveau international. Il convient d'insister sur le fait que ces transformations de l'anthropologie sont indissociablement une ouverture du dialogue avec les autres disciplines et autant de contributions au développement de la réflexion anthropologique en tant que telle.

Archéologie

L'archéologie est considérée comme une discipline orpheline à l'IRD. Mais si ses effectifs sont réduits (7 chercheurs qui relèvent de la CSS4 en 2010, auxquels s'ajoutent 2 accueils), et si le dernier recrutement remonte à 2005, la discipline affiche de solides atouts pour la recherche en coopération. Au plan institutionnel, ses méthodes et sa finalité sont immédiatement comprises par les partenaires des pays du Sud³, qui ont une forte demande pour la connaissance et la mise en valeur de leur patrimoine culturel. Pour répondre à cette demande locale croissante, les programmes menés par l'IRD promeuvent tous la formation de techniciens ou de cadres nationaux en archéologie. Les retombées économiques, en termes de valorisation des vestiges et des cultures locales, et en termes de tourisme, en sont potentiellement importantes : l'IRD œuvre à la mise en place de musées de sites et d'éco-musées sur les chantiers d'archéologie (Afrique du Nord et Centrale, Amazonie, Asie du Sud-Est), et participe de différentes façons à la valorisation de ce patrimoine culturel.

Les retombées médiatiques de la discipline sont sans commune mesure avec les effectifs de chercheurs qu'elle implique, et les découvertes faites en archéologie sur les terrains de l'IRD alimentent régulièrement la presse et la télévision locales et internationales : émissions sur Lapérouse et Vanikoro, trouvailles en Amazonie équatorienne, festivals aux Marquises, hommes-fleurs, etc. Du fait de sa lisibilité et de sa médiatisation, et aussi de la structuration ancienne de la discipline, des sources de financement spécifiques lui sont ouvertes : commission des fouilles du MAE, Unesco, sponsors privés ; quasiment tous les projets bénéficient de financements hors de l'IRD. C'est une des rares disciplines des SHS où les partenaires du Sud sont susceptibles de participer de façon importante au financement des projets (Equateur, Thaïlande).

A l'origine, l'archéologie à l'IRD était plutôt généraliste, et visait à défricher la connaissance des périodes anciennes dans des pays où souvent aucune information n'existait à ce plan. Depuis, elle a aussi montré sa capacité à s'intégrer à des projets aux visées pluridisciplinaires, et se distingue en cela des pratiques des autres instituts ou universités. Les différentes spécialités⁴, toujours combinées, concourent de différentes façons à la connaissance des développements écosystémiques et humains sur la longue durée, et sont de plus en plus fréquemment intégrées dans les études de la biodiversité voire de la santé (cf le récent projet de PPR forêts tropicales d'Afrique centrale notamment). Ces spécialités renseignent sur les modèles d'aménagement anciens et sur leurs impacts actuels, sur les héritages culturels, techniques et biologiques, et sur les co-évolutions hommes-milieux. Toutes ces caractéristiques permettent à l'archéologie, telle qu'elle est conduite à l'IRD, d'apporter le recul et la profondeur indispensables à la compréhension des questions de développement actuelles.

Démographie

Les démographes de l'IRD pris dans leur ensemble représentent sans doute au plan international, le plus important groupe de recherche sur les problèmes démographiques des pays du Sud. Cette particularité explique la forte présence et visibilité au plan international de la recherche démographique à l'IRD. Ils sont aujourd'hui répartis pour l'essentiel sur trois UMR (CEPED, Développement et Sociétés et LPED). Leurs activités recouvrent une large palette thématique, appréhendée dans de nombreux pays en développement où ils n'ont guère de peine à trouver des institutions partenaires du fait de la forte demande de collaboration internationale dans une discipline

³ Cette « transparence » de l'archéologie française lui a permis de jouer un rôle pionnier dans la mise en place de plusieurs coopérations, en Asie du Sud-Est et aux Proche et Moyen-Orient notamment.

⁴ Un archéologue n'intervient jamais seul, et mobilise des spécialités de terrain et de laboratoire : minéralogie, datations, palynologie, anthracologie, anthropologie physique, micromorphologie, etc.

tirée par l'actualité et les enjeux de développement. Ils ont d'ailleurs fortement contribué au renforcement des institutions du Sud avec lesquelles ils ont tissés des liens forts au fil des années.

La démographie est une discipline en mouvement constant et ce, pour plusieurs raisons. Plus enracinée dans un savoir technique que d'autres sciences sociales et caractérisée par une ouverture multidisciplinaire systématique, elle subit un renouvellement très fréquent de ses outils et de ses approches ; les démographes de l'IRD ont souvent des savoir-faire bien différents, ce qui est aussi bien un effet de génération que de leurs origines disciplinaires respectives allant de la statistique à l'économie ou à la sociologie. Depuis vingt ans, la démographie s'est en outre ouverte plus largement à des questions transversales dans les pays du Sud et aborde des questions variées qui évoluent souvent très vite en raison de la forte demande sociale ou politique. Genre et relations intergénérationnelles, questions environnementales, migrations internationales et mobilité, éducation ou comportements de santé font ainsi partie des thématiques abordées aujourd'hui, alors que l'accent était plutôt mis dans le passé sur des aspects plus étroitement démographiques comme la natalité, la mortalité dans l'enfance, l'urbanisation et peuplement, qui constituaient les "grandes questions" de population d'antan. De même, les méthodes de jadis, fondées par exemple sur les enquêtes à passages répétés ou les statistiques imparfaites, se sont enrichies de nouveaux outils tant quantitatifs que qualitatifs. L'acquisition de l'information démographique, fondée sur des opérations de terrain qui ont longtemps consommé une grande part de l'énergie des chercheurs, a perdu de son importance et l'effort porte plus aujourd'hui sur la mise au point d'enquêtes innovantes, le recours plus systématique à la modélisation ou l'adoption de méthodes empruntées à d'autres sciences sociales, sans toutefois que les démographes ne renoncent à la spécificité de leurs objets et méthodologies.

Au-delà de leur pyramide des âges vieillissante, le renouvellement des démographes au sein de l'IRD répond donc aux nouveaux enjeux démographiques comme le changement climatique, les inégalités et les droits humains, ou encore les maladies émergentes. Le recrutement régulier de chercheurs démographes d'origine disciplinaire diverse permettra en effet un ajustement aux besoins liés aux priorités dans les efforts de développement.

Droit

Le droit à l'IRD est présent depuis peu. Les recrutements n'ont commencé qu'à partir des années 2000, répondant à une demande sociale croissante et à un besoin pour les équipes de l'IRD de mener des programmes interdisciplinaires. Les problèmes de société sont en effet de plus en plus juridicisés, et souvent présentés comme des questions de définition et de répartition de droits et d'obligations. Les thématiques du développement durable, de la valorisation de la biodiversité, de la sécurité alimentaire, de la gestion de l'eau, du changement climatique, de la santé, des inégalités sociales ou du genre sur lesquelles l'IRD se concentre, sont abondamment saisies par le droit. C'est pourquoi les pays du Sud recherchent des partenariats permettant de mieux appréhender le droit international ainsi que ses incidences sur les dispositifs juridiques nationaux. Le fait qu'on assiste depuis la fin du 20^{ème} siècle à une multiplication des textes internationaux et à une imbrication des thématiques nécessite plus que jamais un regard global. Par ailleurs, la matière à traiter est d'autant plus colossale que l'IRD a vocation à être présent dans un grand nombre de pays, et que chacun met en œuvre des politiques juridiques qui, si elles partagent des références communes, se révèlent être très différentes les unes des autres.

Toutefois, le droit ne se laisse pas facilement appréhender, et pas seulement en raison de son caractère souvent très technique :

- Du fait que les thématiques sont largement transversales, elles mobilisent des savoirs juridiques éclatés (du droit de l'environnement au droit des contrats en passant par la propriété intellectuelle et le droit des femmes). De plus, si les politiques publiques de développement sont encadrées par des textes, leur valeur est plus ou moins bien définie, varie en fonction des rapports de force, et les acteurs publics ou privés se saisissent de certaines normes plutôt que d'autres, afin d'atteindre leurs objectifs. On ne peut donc pas comprendre complètement les processus de développement si l'on ne sait pas pourquoi et par qui leurs cadres de régulation ont été faits, ni comment ils sont menés concrètement, ce d'autant plus que le droit peut être contourné. Et on ne peut pas faire ce travail si le langage juridique, ses codes et ses rouages, souvent obscurs ou même trompeurs pour le profane, ne sont pas maîtrisés.

- Du fait de son étroite implication dans le social, le droit ne se réduit pas à la norme posée par l'Etat. Le pluralisme juridique nécessite des clefs d'analyse et de compréhension pour appréhender les référents effectifs des populations locales. L'intégration du droit international dans les dispositifs nationaux constitue le premier pas d'un processus de mise en oeuvre qui, dans un deuxième temps, est confronté aux besoins d'articulations du droit de l'Etat avec les régulations endogènes, souvent dites coutumières. Le juriste en arrive ainsi à travailler sur le droit au regard de la diversité culturelle, des représentations et des logiques plurielles de penser le monde.

Aujourd'hui, cette tâche – qui peut être réalisée bien moins facilement au sein des facultés de droit du fait de leur cloisonnement disciplinaire – incombe aux 5 juristes de l'IRD, éclatés dans 5 structures différentes, alors qu'un grand nombre de chercheurs non juristes de l'IRD travaillent eux-mêmes de plus en plus sur des dispositifs juridiques, en particulier relatifs aux questions d'environnement. Sur les 5 juristes, 4 ont en effet été recrutés sur un profil de juriste de l'environnement. L'objectif serait de renforcer les équipes existantes pour d'autres thématiques et de construire les méthodes d'une analyse juridique du développement qui serait propre à l'IRD. Par ailleurs, le faible nombre de juristes à l'Institut et leur engagement dans des programmes thématiques rendent leur évaluation difficile, comme est délicate leur insertion dans des écoles doctorales où le droit est absent.

Economie

L'IRD compterait 34 économistes. Ils sont divers à l'image de la discipline et de son évolution, à l'image également des nombreuses missions qui leur sont assignées et des compétences variées qui leur sont demandées, à l'image enfin des représentations et modèles successivement adoptés en matière de développement.

L'anthropologie économique qui constituait la particularité et faisait la renommée de l'ORSTOM ne joue plus de rôle fédérateur pour les économistes. De même, les travaux menés ne relèvent pas de la seule économie du développement. Les thématiques abordées et les spécialisations réunies ont évolué au fil des réorientations des discours et politiques de développement. Elle recouvre ainsi toute la palette des préoccupations regroupées désormais sous l'appellation de développement durable. Le « métier » des économistes à l'IRD a suivi l'évolution de la « demande ». Aux thèmes du travail, des migrations, de la pauvreté et des inégalités, s'ajoutent l'environnement et les questions d'accès et de gestion des ressources naturelles.

Les approches économiques dans le domaine du développement ont longtemps été limitées à l'adaptation et la mise en oeuvre dans des pays du Sud de politiques conçues au Nord, issues des prescriptions et résultats de modèles théoriques. Les premiers économistes de l'Orstom avaient innové en menant une démarche inverse, partant de l'analyse des situations et économies locales, questionnant l'adéquation des concepts et catégories importées au Sud. Leurs recherches menées principalement sur le terrain s'inscrivaient largement dans le champ de l'anthropologie économique et dans des démarches pluridisciplinaires, associant notamment la géographie et la sociologie. Depuis la fin des années 1980, le champ du développement a été réinvesti par le *mainstream* de la science économique, ce qui a induit un retour d'approches plus normatives et strictement disciplinaires.

Parallèlement à cette dynamique propre à l'économie du développement, le champ des études sur le développement s'est recomposé, avec l'émergence des *development studies*, au carrefour de diverses disciplines de sciences sociales. La diversification des questions abordées aujourd'hui au nom du développement (foncier, santé, accès au crédit et aux ressources naturelles, environnement, gestion et gouvernance urbaine ...) requiert et favorise la participation de diverses branches de l'économie à l'étude du développement (économie institutionnaliste, de l'environnement, de la santé ...). Cet éclatement favorise également la multiplication des démarches et outils : approches micro et macroéconomiques, modèles, approches statistiques ou méthodes expérimentales ...

L'IRD est le reflet de cette évolution et de cette diversité. Un certain nombre d'économistes de l'IRD tendent à se présenter comme socio-économistes ou se réclament de l'économie institutionnaliste, ce qui implique une prise de distance par rapport à l'économie dite standard. La nature des objets étudiés et leurs contextes culturels appellent souvent à renoncer à l'individualisme méthodologique de cette dernière, pour appréhender différemment l'action collective et à pratiquer

l'interdisciplinarité pour mieux saisir la complexité des trajectoires, des processus, et les interactions multiples entre plusieurs dimensions des actes économiques. L'intérêt pour les institutions, les règles, les normes, qui encadrent les comportements économiques et les relations de pouvoir ancre ainsi souvent les recherches menées à l'IRD dans ce qu'on qualifie d'approches économiques hétérodoxes. C'est une originalité et une force de l'économie développée à l'IRD. Ces approches novatrices (économie institutionnaliste, étude des *commons*, théorie de la régulation, des conventions,...) sont peu enseignées dans les universités et nécessitent des travaux empiriques. Elles s'avèrent pourtant extrêmement fertiles et gagnent en reconnaissance au plan international (on peut mentionner le prix Nobel d'économie accordé à Elinor Ostrom en 2009), comme en France, avec la création en 2007 de la *Revue française de Socio-économie*, ouverte aux travaux sur les pays du Sud et aux questions de développement, et dans laquelle des chercheurs IRD sont directement impliqués.

D'autres, réunis dans l'UR DIAL, se présentent davantage comme des économistes quantitativistes dont les travaux visent à mieux comprendre les facteurs de long terme et les modèles de comportement déterminant les trajectoires des pays du Sud, en adoptant souvent une approche comparative. Leur objet est également d'évaluer l'impact des politiques économiques dans les pays du Sud. Ces évaluations *ex ante* ou *ex post* s'intéressent en particulier aux effets distributifs des politiques mises en œuvre, en faisant appel à des données d'enquêtes à large échantillon représentatives au niveau des pays. Cette orientation plus quantitative ne les empêche pas pour autant de s'écarter d'un individualisme méthodologique étroit, par exemple dans l'analyse des phénomènes d'interactions sociales ou d'externalités, et de s'intéresser à l'évolution et à la prégnance des institutions économiques et politiques, comme le fait une bonne partie de l'économie du développement contemporaine.

D'un point de vue thématique, la plupart des enjeux associés au développement durable sont abordés, ce qui est une force et une originalité de l'IRD. Au-delà de cet atout, et de la diversité des recherches menées, quelques points communs se dessinent :

- des approches plutôt analytiques (fondées sur l'observation de faits, de pratiques, sur la collecte d'informations...), donnant éventuellement lieu à une théorisation (modélisation) ou une montée en généralité ; Il ne s'agit donc pas de refuser la quantification et de la formalisation, qui peuvent être très utiles pour comprendre certaines dynamiques et mettre en évidence des liens de causalité et des interdépendances, mais d'en faire un usage « raisonné », en fonction des questions posées.
- des approches interdisciplinaires, qui ne considèrent pas les comportements et phénomènes économiques comme autonomes et indépendants, de l'environnement, des diverses formes de régulation ou de contrôle social, des institutions, des règles, des normes et des valeurs d'ordre divers, des rapports de force, des relations de pouvoir, d'autorité et de hiérarchie...
- des approches situées, contextualisées, ancrées sur un terrain, un type de problématique, liées à une histoire. Une attention particulière est souvent portée aux échelles spatiales et temporelles et à leur articulation (prise en compte du long terme et de l'incertitude dans les décisions, interactions entre niveau international, politiques nationales et pratiques locales dans la production de normes...)
- une adaptation permanente des outils, des méthodes, des échelles d'analyse et des collaborations disciplinaires en fonction des questions posées.

La diversité des recherches menées en économie à l'IRD permet à l'institut d'être présent dans les débats internationaux concernant les politiques de développement.

Géographie

Environ un cinquième des membres de la CSS4 (36 chercheurs ayant renseigné leur spécialité) se réclame de la géographie, parfois associée à une autre identité (démographie, anthropologie, sociologie, histoire...), signe que l'étiquette ne parvient pas à épuiser la complexité des parcours individuels. Quelques membres d'autres disciplines se réclament aussi de la géographie, qui offre une sanction universitaire dans des domaines qui en sont dépourvus (l'agronomie notamment).

Plusieurs courants sillonnent la discipline à l'IRD. Alors que la géographie y était originellement ruraliste (terroirs), on a observé la montée en puissance de la géographie urbaine ces dernières années, et plus récemment l'affirmation de thématiques environnementales. C'est dans le domaine

urbain que les effectifs restent le plus groupés, 11 géographes se préparant à rejoindre l'UMR PRODIG autour des questions liées à la ville ; cette thématique polarise en outre des disciplines comme l'architecture ou l'économie, qui viennent s'adjoindre à la géographie. La plupart des autres effectifs sont répartis par groupes de 3 à 5 géographes dans cinq principales unités : UMR 151 LPED, 196 CEPED, 201 IEDES, 208 PALOC, UR 199, qui déclinent de différentes façons les thématiques les plus classiques de la discipline : migrations, populations, territoires, et aussi environnement et patrimoine, avec toute une palette de colorations plus ou moins sociales ou naturalistes. Peu de géographes en fin de compte sont isolés.

L'espace pouvant passer pour une dimension complémentaire des objets traités par les autres disciplines scientifiques, on a trop souvent attribué à la géographie une capacité naturelle à dialoguer avec celles-ci, et craint qu'elle soit instrumentalisée à leur profit. La déshérence ou l'éclatement de la géographie étaient ainsi annoncés après son âge d'or à l'Orstom des années 1980. Toutefois, il semble au contraire qu'elle ait retrouvé, dans son affichage du moins, une certaine cohérence, voire un dynamisme, grâce aux vastes agrégats des UMR permettant à une masse critique de s'organiser autour de thématiques significatives. Celles-ci rendent compte d'un ancrage fort dans des approches familières du géographe, au premier plan desquelles la gestion, à différentes échelles, de l'espace et de ses ressources, qu'il s'agisse du foncier ou du territoire, ou à un autre niveau encore de la géopolitique : plus de la moitié des géographes s'inscrivent dans cette perspective. Les réseaux sont également à l'honneur avec un intérêt particulier accordé aux migrations et aux mobilités en général. Ce n'est qu'une fois affichée cette orthodoxie disciplinaire, que les thématiques secondaires avancées par les géographes témoignent d'une certaine diversité : vulnérabilité, santé, risques, gouvernance, dynamiques historiques et économiques, gestion des ressources, réfugiés, etc., qui épousent les problématiques propres à chaque terrain ou programme.

Au final, via ces thématiques, la géographie semble s'être fortement impliquée dans l'analyse des développements au Sud et de la recomposition accélérée des territoires dans un contexte mondialisé. Mais paradoxalement on peut regretter la faible théorisation qui émane de toutes ces recherches, alors qu'il serait intéressant de tirer une leçon commune de ces pratiques de terrain spécifiques en partenariat, et des différentes conceptions et valeurs de l'espace dont elles témoignent.

Linguistique

La linguistique, ou science du langage, telle que nous l'appréhendons à l'IRD par l'étude de la diversité des langues et des situations sociolinguistiques dans les pays du Sud y est encore souvent une discipline minoritaire, voire inexistante, alors que ces pays regroupent la grande majorité des langues du monde, parlées dans des situations de multilinguisme complexe.

Les connaissances scientifiques sur ces langues sont indispensables à toute mise en valeur de ces patrimoines dont les prédictions de disparition alertent le monde entier (cf. les nombreuses actions en faveur des langues en danger). Les contacts entre langues et leurs pratiques réelles demandent des approches collectives. Elles jouent un rôle essentiel dans la compréhension des attitudes des locuteurs et des institutions face aux langues et à leur rôle comme vecteur principal de la transmission des connaissances, que ce soit de manière formelle ou informelle.

La langue est à la croisée de différents domaines où se structure la relation d'un individu à sa société ainsi que la relation d'une société à son milieu, que celui-ci soit humain ou naturel. C'est pourquoi l'étude scientifique a, de nécessité, recours aux concepts et cadres de pensée que d'autres disciplines développent, comme la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, les sciences de l'éducation, l'informatique, la démographie, mais aussi la biologie végétale et animale. De la convergence sur un même terrain de ces approches complémentaires naissent les programmes interdisciplinaires, tels, dans la région des Guyanes, *Migrations* ou *Evaluation des dispositifs d'enseignement bilingues* où les linguistes du SEDYL-CELIA jouent un rôle notable. L'exploitation des données issues de ces terrains complexes au sein de grands corpus numériques avec des outils informatiques innovants permet des avancées scientifiques dans des domaines nouveaux, tel *Analyse des contacts de langues*.

Bien sûr, les sources de financement extérieures sont plus enclines à soutenir ces recherches lorsqu'elles dépassent le pur niveau de la structure des langues pour aborder des domaines qui

touchent de plus près, du moins à première vue, la vie des locuteurs et des groupes. Vers cette dimension interdisciplinaire notre recherche draine le gros de son financement externe. Mais il convient de ne pas perdre de vue que c'est la qualité des résultats que le linguiste obtient dans ce qui fait son cœur de métier, précisément la structure des langues, qui détermine directement la qualité de sa contribution à de tels programmes. C'est elle aussi qui fonde la légitimité du transfert tant de compétences que de connaissances qu'il est, inévitablement, amené à opérer vers des communautés de professionnels qui sont elles-mêmes, et de plus en plus, sollicitées par les communautés de locuteurs, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. De ce type de transfert fait partie non seulement la co-publication mais aussi la publication dans des supports locaux, aspect peu prisé par l'évaluation de la production du chercheur telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée, mais qui en linguistique a une portée considérable vu l'état encore incipient de l'activité éditoriale localement.

L'IRD est le seul organisme qui détient des compétences dans le champ de la linguistique des langues minoritaires au Sud : ni le CNRS ni les Universités n'ont vocation à investir ce type de linguistique sous l'angle de la recherche et du développement, et leur viendrait-elle soudain, cette vocation, que les instruments leur manqueraient. Or la linguistique a fondu au fil des ans à l'IRD : les africanistes ont quitté la scène, et les américanistes n'ont jamais atteint la masse critique permettant la reproduction de la discipline. La seule option passe par des recrutements immédiats remplaçant les départs récents ou proches, et la systématisation d'une politique d'accueils.

ANNEXE 2 : THÉMATIQUES ÉMERGENTES

A la lecture de fiches établies par le DSS, plusieurs manques (travaux réalisés et non répertoriés ou demandes fortes de partenaires) ont été pointés qu'il convient d'argumenter. La liste qui suit présente quelques-unes de ces lacunes, captées au fil de l'urgence, mais ne saurait constituer une énumération exhaustive. Ce travail doit se poursuivre.

- La fiche migrations internationales semble avoir provoqué quelques polémiques. Pour beaucoup, une approche des migrations doit inclure la circulation des idées et des images, les thématiques de la transnationalisation, des diasporas et des mobilités sud-sud, les nouvelles politiques de contrôle des frontières et une nouvelle gestion du travail. (*Un compte-rendu de la réunion Migrations organisée par le LPED à Marseille devrait apporter de nouveaux éléments. Le cahier central de Sciences au Sud n° 52/2009, apporte également un éclairage complémentaire sur le thème.*)

- L'absence de l'IRD sur l'analyse géostratégique des crises a été pointée. La crise majeure remet en cause non seulement les conceptions économiques dominantes, les perspectives de développement des pays les plus pauvres de la planète et la poursuite du décollage des pays émergents, mais aussi le mode de fonctionnement actuel de la gouvernance mondiale, ainsi que la légitimité des institutions internationales. La recherche sur les biens publics mondiaux doit aborder la réorganisation de la gouvernance mondiale autour des grandes organisations internationales qui traitent de la politique, de l'économie et de l'environnement.

La thématique des dynamiques religieuses

Au moment où les politistes consacrent une part importante de leurs recherches à la question du religieux pour tenter d'appréhender les mouvements et les conflits sociaux de par le monde, l'IRD peut affirmer son savoir-faire et sa méthodologie (affectation de longue durée, enquête macro et micro) sur une thématique au cœur des recompositions identitaires et sociales. Les dynamiques religieuses dans les pays du Sud intéressent depuis longtemps les chercheurs en SHS de l'IRD. Des travaux de l'ORSTOM sur la confrérie mouride au Sénégal dès les années 1960 aux travaux sur les mouvements religieux dans un contexte transnational, les chercheurs en SHS ont fortement contribué au développement de cette thématique. Si au départ les études étaient consacrées à des cultes très localisés et aux religions traditionnelles, très vite les chercheurs ont travaillé sur le religieux comme initiateur de changement et de pratiques nouvelles. Aujourd'hui, on observe la religion dans le mouvement, une thématique qui est au cœur des phénomènes de société actuels : déplacement vers les villes et migrations internationales, maladies, changements politiques, conflits, environnement, questions humanitaires, enjeux économiques, questions identitaires, etc.

La religion ne fait pas seulement lien dans les communautés de croyants, elle est au cœur des recompositions identitaires, tant au Nord qu'aux Suds, des processus de patrimonialisation orientés vers la sauvegarde de savoir-faire qui touchent autant le domaine des arts « traditionnels » que celui de l'écologie, de la culture matérielle, de la culture immatérielle par exemple. Dans les transformations sociales que nous étudions dans les pays du Sud, la religion est souvent fortement impliquée. Que ce soient les religions transnationales qui se déploient et s'installent dans les grandes métropoles des Suds à la recherche de nouveaux fidèles, le rôle de certains mouvements religieux dans la gestion politique et juridique dans certains pays ou encore des ONG d'origine confessionnelle (ONGc) dans la gouvernance des questions publiques et environnementales, la place des réseaux religieux dans les recompositions urbaines, des réseaux économiques confessionnels dans les questions de développement, des pratiques et des entreprises religieuses impulsées par les migrants qui organisent des flux migratoires internationaux, ou encore des pratiques divinatoires et de guérison qui se positionnent face à certains fléaux sanitaires, nous voyons que l'étude des mouvements religieux est une clef importante de l'analyse des phénomènes sociaux.

Parmi les thématiques qu'il est important de développer au sein de l'IRD, on peut distinguer plusieurs axes de recherche sur le Religieux :

- 1- La dimension théologico-politique des mouvements de réforme religieuse et des mouvements de réformes juridiques et politiques (dans les relations entre Etat- société civile, privé/public, individu/société) ;
- 2- Le rôle des mouvements ou communautés religieuses dans les processus de patrimonialisation et de protection de l'environnement (écologie, tourisme, décentralisation, développement durable);
- 3- Religions et recompositions urbaines
- 4 - Religion et migrations internationales
- 5- Réseaux économiques et religion
- 6- Rôle des mouvements religieux dans les politiques d'éducation et de santé ;
- 7- Religieux et recompositions identitaires (race, ethnie, genre).

Les études de genre

L'approche « genre et développement » a succédé dans les années 1990 à celle de « femmes et développement », qui ciblait les femmes comme bénéficiaires isolées d'actions spécifiques d'aide au développement. Cette dernière approche, ignorant les réalités du contexte et des relations sociales souvent inégalitaires dans lesquelles elles évoluaient, a parfois conduit à les marginaliser. L'approche par le genre s'efforce, elle, de prendre en compte les rôles socialement construits des hommes et des femmes dans chaque contexte social et d'intégrer les femmes comme acteurs et partenaires et non simples bénéficiaires des processus de développement. Il s'agit aussi dorénavant d'accroître leur pouvoir d'action (*empowerment*) à travers le renforcement de leur participation, de leurs capacités de choix et de leur autonomie. La coopération et la solidarité internationale encouragent quant à eux le *gender mainstreaming* (intégration transversale du genre) qui promeut la prise en compte des inégalités entre les sexes et des spécificités de genre dans l'élaboration des politiques de développement ainsi que dans leur mise en œuvre et leur évaluation.

La démarche de genre ne se réduit pas à étudier les femmes. Elle concerne également les hommes puisqu'elle étudie la place de chacun dans les dynamiques sociales. Intimement liée au développement humain, elle étudie les rôles et les stéréotypes attribués à chaque sexe, et montre comment les rapports sociaux entre femmes et hommes restent en grande majorité fondés sur des inégalités au détriment des femmes, quelles que soient les époques et les sociétés. Les femmes subissent ainsi des discriminations notamment en matière de pouvoir et de prise de décision politique et économique, mais aussi au sein de la sphère privée. Elles ont très souvent un accès plus limité à l'espace public, à l'éducation, au monde du travail. Leurs salaires sont moindres et elles occupent majoritairement des postes à moindre responsabilité, avec un éventail de professions moins large que celui des hommes.

La recherche sur la question du genre ne constitue pas une discipline en soi mais peut être menée à l'occasion de l'étude de pratiques tant politiques que sociales, éducatives ou juridiques. La recherche française sur les questions de genre, qui était peu avancée par rapport notamment aux pays anglo-saxons, a commencé à combler son retard depuis quelques années.

Les recherches menées à l'IRD abordent de plus en plus la problématique du genre de façon transversale, que ce soit à l'occasion de programmes de recherche sur les migrations, l'évolution de la pauvreté (vers une plus grande féminisation) ou du marché de l'emploi, sur les questions de développement et d'environnement (où elles constituent les acteurs cibles des politiques publiques), les politiques de santé (ex. genre et SIDA) et éducatives ou les réformes des codes de la famille dans les pays musulmans. Mais comme le soulignait une étude menée en 2006 sur les études de genre à l'IRD, « Si certaines thématiques ont donné lieu à d'amples recherches (pauvreté, travail, éducation, SIDA, santé de la reproduction...), en phase avec les préoccupations actuelles de la recherche internationale, d'autres par contre ont été traitées de manière très évasive »⁵. La question du genre, concept sociologique et outil méthodologique devrait constituer une priorité scientifique transversale et multidisciplinaire de l'IRD.

⁵ Voir le rapport de Anne-Laure Radas, *Les études de genre à l'IRD*, 2006, en ligne : <http://www.adequations.org/IMG/pdf/LesEtudesDeGenreIRD.pdf>

ANNEXE 3 – FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DES SCIENCE SOCIALES

Composition de la CSS4

Il y a impossibilité pour ses membres, élus comme nommés, d'effectuer deux mandats consécutifs. Cet empêchement réglementaire pose la question de la transmission du "savoir-faire", mais aussi et surtout de la mémoire : comment assurer la continuité des travaux d'une CSS à l'autre ? Comment opérer la transmission des dossiers ? Un système de tuilage doit être envisagé.

Les élections se font par collèges (DR, CR, IT) au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste. L'expérience montre que ce type de scrutin handicape les listes qui ont obtenu le plus de suffrages au profit des « petites listes » qui obtiennent un élu grâce à cette règle. Il y a là une distorsion qui empêche une bonne représentation des électeurs et favorise des candidatures ayant recueilli peu de voix et par conséquent peu représentatives et sans véritable ancrage auprès des chercheurs. Aussi, on peut proposer de privilégier un scrutin à la plus forte moyenne qui paraît plus équitable et mieux refléter le choix des électeurs.

Se pose en CSS4 la question de la représentation des ITA : ils ont comme dans les autres CSS trois représentants et sont donc surreprésentés par rapport à leur nombre (moins d'une dizaine au total) ce qui n'est pas le cas des autres CSS où leurs effectifs sont parfois très nombreux. La parité entre membres élus et nommés ne peut alors être mise en œuvre. Rappelons aussi que leur rôle est limité en matière d'évaluation des agents et de recrutement dans la mesure où ils ne peuvent assister qu'aux séances concernant leur propre évaluation, par ailleurs éclatée entre différentes instances (CSS, CGRA, CAP).

La nomination de personnalités extérieures comme membres des commissions scientifiques de l'IRD permet de s'assurer de la compétence de collègues venant d'autres horizons et qui, de ce fait, portent un regard extérieur critique sur notre institut. Toutefois, le choix de ces personnalités doit privilégier leurs compétences sur les pays du Sud et sur les conditions d'exercice de la recherche en coopération. Pour ces nominations, on pourrait suggérer à la Direction générale de constituer un agenda de personnalités susceptibles de remplir ces fonctions. Ces nominations doivent intervenir de manière à corriger des déséquilibres disciplinaires.

Une plus grande considération doit être témoignée à ces collègues nommés qui consacrent une partie de leur temps à la vie de l'IRD. Il est grand temps que cessent les fâcheux dysfonctionnements trop souvent constatés au niveau du remboursement des frais de voyage et de la rémunération de collègues nommés. A juste titre, ils éprouvent le sentiment d'être traité avec peu d'égards et finissent pas se désintéresser des travaux de la commission en n'y participant plus.

Il convient d'appliquer la règle qui veut qu'un membre d'une commission, élu comme nommé, qui ne participe pas deux fois de suite aux travaux d'une commission soit systématiquement remplacé : il est en effet important que les Commissions siègent avec des effectifs complets, ce qui permet notamment de mieux répartir la charge de travail. On note d'ailleurs, depuis le déménagement de l'Institut à Marseille, un absentéisme beaucoup plus fort qu'auparavant notamment parmi les membres nommés.

Le fonctionnement de la commission

La Commission souffre d'une absence cruelle de structure pérenne et de moyens de fonctionnement : pas de locaux, pas de secrétariat, pas de budget, pas de possibilité d'archivage ni de classement des dossiers. Malgré sa bonne volonté, la DEI fait reposer énormément de tâches sur la personne du (de la) président(e) qui partage tant bien que mal le travail avec les autres membres de la commission : synthèse des réunions plénières, rédaction de rapports après les jurys de concours, d'avancements, d'évaluations biennales soit près de 120 dossiers chaque année dans ce dernier cas, etc., élaboration d'un compte-rendu destiné aux ressortissants afin de leur rendre compte des travaux de "leur" Commission, rendez-vous avec l'administration et plus ponctuels avec la Direction générale et le Conseil scientifique, contacts permanents avec les chercheurs qui considèrent toujours la Commission comme un lieu de conseils ou de médiation, etc. Il paraît indispensable que la Direction générale dote les commissions de moyens matériels et humains qui leur permettront de remplir leurs

missions dans des conditions décentes afin qu'elles ne relèvent plus d'un bénévolat contraint et forcé et permette de travailler dans de meilleures conditions, plus sereinement et efficacement.

Les prérogatives de la Délégation permanente sont très limitées. Ses travaux portent principalement sur la désignation de rapporteurs dans le cadre des concours, des biennales, des avis sur les UMRisations, les LMI... Il convient de repenser le rôle de la DP pour alléger le travail en réunion plénière de la CSS4. On peut citer la prise en compte des emplois antérieurs au recrutement de nouveaux chercheurs, la désignation de leur directeur scientifique, les demandes d'équivalence de diplômes dans le cadre des concours...

Lors de leurs séances plénières, l'emploi du temps des commissions a toujours été très chargé (avis sur les UR/UMR, les LMI, recrutements de chercheurs, avancements, évaluations biennales, titularisations, accueils et détachements, éméritat, etc.). Celles-ci n'ont donc pas le temps de débattre de points importants comme la politique scientifique de l'institut ou la politique de recrutement et de promotion. Il convient donc de réfléchir aux possibilités d'alléger les tâches des Commissions ou de leur donner plus de temps pour les accomplir afin de faire en sorte qu'elles ne travaillent plus dans la précipitation comme c'est sans cesse le cas.